**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 64 (1976)

Heft: 6

**Artikel:** Une petite "grande dame"

Autor: Cauvin, Raymonde

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-274553

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# **UNE PETITE «GRANDE DAME»**



Marie-Claire Blanchart, femme du national à Genève est française. Elle partage sa vie — et son cœur — en-tre Gex, où elle habite et Genève. Malgré sa petite taille, personne ne pourrait l'ignorer. Elle trottine plus qu'elle ne marche, droite comme un chêne, la tête haute, pétillante com-me le champagne de son pays. Sous de longs cils bruns qui papillonnent, ses yeux vifs s'accrochent aux moindres détails. Elle ne regarde pas seulement, elle désire tout voir. Et tout l'intéresse. Elle pense comme elle parle, rapidement, avec l'aisance des

Vous êtes une femme extrêmement sociable et communicative?

— Il faut parfois parcourir une longue route avant de pouvoir attein-

dre les êtres que l'on a en face de soi, mais on est toujours récompensé de l'effort accompli. En prouvant de l'intérêt aux autres, en essayant de comprendre leurs problèmes, en parcomprendre leurs problemes, en par-tageant leur enthousiasme, on par-vient souvent à les sortir de leur ré-serve et à créer des rapports cha-leureux. C'est ça qui est agréable.

— Est-ce ce désir de rapproche-ment avec les habitants de Genève

qui vous a incitée à créer, il y a plus de 10 ans, le fameux Comité interna-tional de solidarité aux œuvres gene-voises, dont vous êtes la présidente?

Oui, notre comité est une dé-— Out, noire contile ès une de-monstration d'amitié à Genève. A l'époque de sa création, en 1965, il existait une sorte d'ignorance — un malentendu serait déjà beaucoup trop dire — entre la communauté des internationaux et la communauté genevoise. Nous menions des vies paralnevoise. Nous memons des vies paral-lèles. Nous étions en quelque sorte isolés les uns des autres. Afin d'éta-blir de nouveaux liens chaleureux, un effort de rapprochement entre ces deux communautés s'avérait néces-saire. Notre comité s'attela à cette saire. Notre comte s'atteta a cette tâche. Il décida de se vouer aux activités des œuvres genevoises — dans la mesure évidemment où celles-ci feraient appel à notre bonne volonté — afin de les aider à secourir ceux qui souffrent et qui réclament parfois l'assistance et la compréhen-sion des autres. Au cours de l'orga-nisation de kermesses, de concerts, de

pièces de théâtre, de tombolas, etc... au profit de diverses œuvres. inter-nationaux et genevois se sont vus, se sont parlés, ont pu mieux se comprendre et s'apprécier. Très rapideprenare et s'apprecier. Tres rapiae-ment, le malaise qui existait aupara-vant s'est dissipé. Le directeur des Nations Unies à Genève, M. Wins-peare Guicciardi, qui patronne notre comité a encore répété dernièrement : « Nous ne voulons pas nous sentir comme des étrangers, mais comme

 Qui fait partie de ce comité?
 Des représentants et représentantes des délégations étrangères (ambassades) et des associations du personnel des diverses organisations internationales de Genève

- Je vois que la liste de vos prestations tations est impressionnante: aide aux « Enfants du Monde » (nom donaux «Enjants au Monde » (non don-né à la Commission nationale suisse faisant partie de l'Union internatio-nale pour la protection de l'enfance), aide à la Fondation Dubois Ferrière -Dinu Lipatti qui finance la recherche médicale pour le dépistage des mala-dies de sang. Aide au service social d'Aigues-Verte, etc., etc...

Vous voici maintenant engagés dans une nouvelle aventure, celle des « Clefs de Saint-Pierre »

— Oui, les 12, 13 et 14 juin pro-chains, les internationaux seront implantés sur les terrasses Agrippa-d'Aubigné, près de la cathédrale, avec des stands de dégustation, restaurants improvisés servant des mets typiques, boutiques de produits arti-sanaux. Des représentants de quelque trente pays cuisineront, laveront la vaisselle, vendront, vous serviront dans une atmosphère d'amitié et de bonne humeur où chacun apporte avec lui ce qu'il croit avoir de meil-leur. Prions le soleil d'être à notre rendez-vous!

 Je suis curieuse de connaître la somme que vous avez déjà récoltée pour les œuvres genevoises depuis 10

1 300 000 francs suisses

— 1 300 000 francs suisses. La personnalité très attachante de Marie-Claire Blanchart qui occupe une grande partie de son temps aux problèmes des autres, ne peut man-quer de nous attirer. J'ai été tentée de lui poser quelques questions plus nersonnelles

- Vous avez fait plusieurs années d'études en médecine. Ne regrettez-vous pas la vie professionnelle que vous auriez pu avoir?

Non. Après m'être mariée jeune, j'ai décidé de me consacrer en-tièrement à mon rôle d'épouse et de mère. Une mère est une «valeur» mere. One mere est une «valetur» très importante — non seulement pour sa famille mais aussi pour la société. Après tout, n'est-elle pas celle qui prépare les hommes et les femmes de demain?

Par contre, je trouve que cette tâ-che essentielle devrait davantage être reconnue comme une responsa-bilité à part entière et non seulement comme « une chose qui va de soi ». Etre mère devrait être considéré comme un véritable métier, avec tout le respect qui s'y attache. Si l'on dé-cidait de payer les femmes au foyer, je ne pense pas que je serais « con-tre » cette idée.

J'ai appris que Marie-Claire n'était pas seulement une excellente mère et épouse mais aussi, dans ses moments de liberté, un peintre, une décora-trice d'intérieur (elle a aménagé avec trice a unterieur (ette a amenage avec un goût plein de raffinement sa nou-velle maison), une amoureuse de la nature et des animaux... je l'ai ac-compagnée dans sa basse-cour où elle nourrit chaque jour ses canards.

« Mcdame la Présidente, avec une main de fer dans un gant de velours, vous menez votre comité sur le chemin de la gloire et les membres de ce mité peuvent être fiers de la maes-a avec laquelle vous les prenez us votre houlette. Bravo et encore



Marie-Claire Blanchoud a récolté des fonds pour une œuvre genevoise.

### Vers une réforme du droit du mariage

C'était le 15 mai l'assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du Parti radical démocratique au Grand-Saconnex

Passionnant exposé que celui de Me Gilles Petitipierre, professeur à l'Université de Genève, sur les grands traits du projet du nouveau

Voici les trois postulats principaux de la revision

1) il convient de réaliser l'égalité la plus complète possible entre l'homme et la femme dans le mariage ;
2) l'autonomie des époux ne doit pas faire oublier qu'ils forment une

communauté d'intérêts;

3) l'union conjugale doit bénéficier d'une protection accrue contre l'individualisme des époux et contre les sollicitations extérieures. Pratiquement, ce nouveau droit du mariage aurait les résultats

suivants:

Le nom: les fiancés pourraient choisir leur nom de famille, elle ou lui selon leur préférence (pas de double nom !).

Le droit de cité : les femmes acquerront le droit de cité de leur mari et conserveront le leur.

Domicile: les époux choisiront ensemble leur domicile, mais pour-ont vivre dans des domiciles séparés s'ils le désirent. Ceci n'est qu'un exemple des multiples cas traités par les juristes, les effets généraux du mariage ayant de multiples facettes, que ce soit

errets generaux du mariage ayant de multiples facettes, que ce soit l'exercice d'une profession par la femme, et les actes relatifs aux apports de la femme ou aux biens de la communauté.

Table ronde. — Une table ronde réunit ensuite Me Petitpierre, Mme L. Girardin, maire de Genève, Mme R. Pestalozzi, Dr en droit, conseiller administratif de Zurich, et Mme C. Fueg, conseiller national, de Wisen

de « chef de famille » paraîtra aussi étrange à nos petits-enfants que taille et la corvée à nos yeux aujourd'hui.

B. v. d. Weid

# A PROPOS ...

# POURQUOI? POURQUOI

Il semble qu'il y ait des nouvelles importantes dont on n'ait pas con-naissances; escamotées peut-être parce qu'elles soulèvent des problèmes fondamentaux. Un petit « livre blanc », paru en juin 1975 en alle-mand (1), dû à des syndicalistes et à des comités de défense des droits des enseignants, vient à point pour nous en faire prendre conscience. Il s'intitule : « La répression contre les en-seignants en Suisse ».

De quoi s'agit-il ? D'une trentaine

de maîtres primaires et secondaires, licenciés ou discriminés par leurs supérieurs hiérarchiques, voire le Département de l'instruction publique de leur canton. Les auteurs de cette brochure n'ayant pas réussi à obtenir tous les noms et renseignements nécessaires, la liste présentée ne pré-

necessares, la liste presentee ne pre-tend donc pas être exhaustive. Pourquoi ces licenciés? Les rai-sons invoquées — lorsqu'il y en a sont diverses: l'un appartient au Rassemblement jurassien et avait été objecteur de conscience ; l'autre avait milité en faveur de l'initiative contre les exportations d'armes et participé à une exposition sur l'his-toire du mouvement ouvrier en Suisse ; un autre encore est accusé (sans, paraît-il, aucune preuve à l'appui) d'avoir collaboré à la rédaction d'une brochure parue peu avant la votation fédérale sur l'encouragement du sport et de la gymnastique et intitulée « Le sport, embrigadement des jeunes ». Une maîtresse a osé, à Zurich, répon-Une maîtresse a osé, à Zurich, repon-dre aux questions que ses élèves de 14 à 16 ans lui posaient sur la sexualité et mettre à leur disposition un ou-vrage sur le sujet; un autre licencié se voit reprocher sa façon d'enseigner (devant le manque d'intérêt et gner (devant le manque of interet et l'indiscipline de sa classe, il avait tenté d'appliquer des méthodes non autoritaires). Trois autres sont soup-connés, à tort semble-t-il, d'appar-tenir au POCH. L'un est militant de LMR. l'autre est objecteur de conscience

Au fond, ces hommes et ces fem-mes ont ceci de commun qu'ils en-seignent et que ni leurs idées ni leur comportement, qui enfreignent tabous, ne sont conformes aux valeurs qui prédominent dans notre so-ciété. Des questions méritent donc d'être posées, même s'il est impossi-ble ici d'en faire le tour : pourquoi s'en prendre aux enseignants Etat peut-il se permettre de solliciter les services de ceux qui ne respectent pas les règles du jeu ?

#### Pourquoi les enseignants?

La réponse est relativement sim-ple : on sait le rôle de l'école comme agent de socialisation, comme facteur d'intégration de l'individu à la société. Son importance, dans ce do-maine est à peu près égale à celle de la famille. D'ailleurs, les partis politiques qui ont eu pendant long-temps le monopole du pouvoir dans certains cantons et ne se le sont vu disputer que relativement récemment, le savent fort bien et ont agi en conséquence : a-t-on jamais vu, dans le canton de Vaud par exemple, le chef du Département de l'instruction publique appartenir à un autre parti que le Parti radical? Lequel a, des années durant, pratiquement éli-miné les instituteurs catholiques ou socialistes, et ceci quand bien même la Constitution fédérale garantit aux citoyens la liberté de croyance et d'opinion.

Les enseignants occupent donc une

en quelque sorte un lien privilégié entre l'individu et la société, incul-quant au premier les connaissances jugées utiles, valables par la seconde — et seulement celles-ci —; trans-mettant à l'élève les normes sociales en vigueur, par définition justes, im-puebles incontestables Alors bien muables, incontestables. Alors, bien sûr, n'importe quelle remise en quessur, i importe quelle remise en ques-tion par le maître a des effets qui peuvent être durables, profonds et qui menacent de façon inquiétante les autorités en place. C'est là, je crois, la raison fondamentale qui explique qu'un régime, quel qu'il soit, ecarte s'il le faut et en priorité les enseignants qui ne le soutiennent pas inconditionnellement.

# Un Etat peut-il se permettre d'engager des individus qui le combatte?

L'argument de ceux qui répondent non » est le suivant: « Liberté d'opinion ou pas, il est impensable de son-ger que l'Etat utilise les services de ceux qui sont décidés à le renverser».

On peut, bien sûr, se demander si c'est là le but des objecteurs de conscience. Mais passons. Le problème

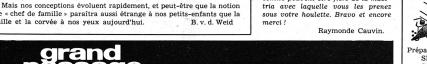
cience. Mais passons. Le problème est extrémement compliqué; il ne peut être que posé, et non résolu, dans les quelques lignes qui suivent. Il va bien sans dire que tout Etat a pour objectif premier de se survivre et de se perpétuer. Et deux questions es servitalement de la complexité de la com tions se posent alors : si, dans ce but tions se posent aiors: si, dans ce but il élimine ceux qui préconisent un changement de société, par exemple, où est donc sa neutralité? Ne serait-il donc pas cette sorte de personne morale dont on nous dit qu'elle se place en dehors et au-dessus des partis pour œuvrer en faveur du « bien public » (une notion pour laquelle il n'existe d'ailleurs aucune défini-tion satisfaisante). Il semble bien en effet que son rôle soit plus ambigu que cela : à la fois gardien de certaines libertés fondamentales (mais, on vient de le voir, dans les limites où l'usage de ces libertés ne le me-nace pas) et émanation de ceux qui l'ont mis en place et comptent bien garder le pouvoir, dans le cas présent le parti dominant de l'époque, la bourgoisie de 1848 et 1874 et leurs descendants objectifs? La réalité, on le voit, est beaucoup plus com-plexe qu'il n'y paraît de prime abord.

Et puis, peut-on considérer une dé-Et puis, peut-on considérer une dé-mocratie comme une système ache-vé une fois pour toutes, fermé? n'est-ce pas plutôt un but que l'on se fixe, un objectif vers lequel on tend, un système ouvert aux idées neuves, aux changements. Alors pourquoi licencier ceux qui, justement, sont peut-être, dans certains domaines, les agents de ce changement pour le mieux? N'oublions pas le rôle décisif joué par les intellectuels dans les mouvements libéral et radical, qui mouvements libéral et radical, qui aboutirent à la Constitution de 1848.

aboutirent a la Constitution de 1848. Un Etat qui coupe les vivres aux maîtres « qui ne pensent pas comme il faut » risque de tomber dans un en-grenage diabolique qui peut le mener tout droit au totalitarisme : après les tout droit au totalitarisme: après les maîtres, pourquoi par les francs-ma-çons, les syndicalistes ou le Parti du travail? Pourquoi pas les femmes qui se rebiffent? La porte est ouverte à n'importe quelle discrimination, il faut être conscient du danger.

## Claire Masnata-Rubattel

(1) Une traduction française était annoncée pour septembre. Pour tous renseignements : GKEW Fachgruppe Erziehung, Berne, Postfach 202,





KYBOURG
ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Ile - Tél. 28 50 74
Mme KYBOURG, directrice Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEP

Préparation aux fonctions de

paration aux fonctions de SECRETAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue SECRETAIRE-STENODACTYLOGRAPHE trilingue ou quadrilingue SECRETAIRE-COMPTABLE trilingue STENODACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

ngues étrangères enseignées ANGLAIS : 5 niveaux ; préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

ALLEMAND: 5 niveaux

ESPAGNOL: préparation aux examens de la Cámara oficial espa-ñola de comercio en Suiza ITALIEN: préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante

Alighieri » STÉNO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse